

Les Ronches

Journal municipal d'informations de Roncherolles-sur-le-Vivier

06/05 Atelier de semis et plantations

08/05 Cérémonie du 08 mai

15 et 16/05 Distribution des sacs de collecte

DOSSIER

Eclairage public et biodiversité...

pages 13-16...



Vie métropolitaine pages 4-5

Environnement pages 10-11

Jeunesse pages 16-18



Diaporama



Voeux du Maire, le 26 janvier 2023



Après-midi jeux de société par la bibliothèque municipale *L'Hirondelle*, le 4 février 2023



Fresque du climat par la bibliothèque municipale *L'Hirondelle*, le 11 mars 2023



© J.-L. Danet

Inauguration du totem du chemin de randonnée Boucle Ronches Robec, en présence du Président de la Métropole Rouen Normandie, le 18 mars 2023



Chasse aux oeufs du CFA, le 2 avril 2023



Visite à la Ferme des Bruyères, avec l'association *Le Champ des Possibles*, le samedi 1er avril 2023



Stage de théâtre et de cirque du Réveil Roncherollais, du 17 au 21 avril 2023

| | |
|-------|--|
| 4-5 | Vie métropolitaine |
| 6-9 | Vie communale |
| 10-11 | Environnement |
| 12 | Travaux |
| 12 | Bibliothèque/Culture |
| 13-16 | Dossier : Eclairage public et biodiversité |
| 16-18 | Jeunesse |
| 18-19 | Associations |
| 20 | Etat civil/Le saviez-vous/Agenda |

EDITO



Vincent DECORDE,
Conseiller municipal
de Roncherolles-sur-le-Vivier
en charge
de la communication et
de l'Entente intercommunale
des collèges

Endormie pendant l'hiver, la nature reprend vigueur au printemps. Primevères, jonquilles, camélias, magnolias, etc... égayent de nouveau nos journées. Les arbres fruitiers prennent actuellement le relais.

Cette nature renaît après chaque hiver. Elle semble robuste mais en réalité elle est fragile. Nous le constatons, depuis de nombreuses années, avec le changement climatique qui est à l'œuvre. Depuis la nuit des temps, l'Homme est lié à cette nature et, encore plus qu'hier, nous devons prendre soin de notre environnement.

À Roncherolles-sur-le-Vivier, cette protection de la nature a débuté dès les années 80. Par exemple, depuis plus de 40 ans, la commune procède à l'extinction nocturne de l'éclairage public. Cette action participe à la sauvegarde de la biodiversité, car même la nuit venue, la vie continue.

En 2023, cette attention de tous les jours se poursuit. La commune s'adapte aux nouvelles technologies. À ce titre, l'installation d'un nouvel éclairage public à base de LED ambrées se fait en préservant la vie des espèces nocturnes. Le dossier de ce numéro 120 est consacré à cette thématique. Trame noire, Village étoilé, biodiversité et spectres lumineux n'auront plus de secrets pour vous...

Au-delà du slogan « fin du mois, fin du monde », le village s'efforce d'agir concrètement en mettant en œuvre les économies d'énergie et en préservant notre environnement donc notre avenir.

Chacun d'entre nous, à son échelle, peut faire ces gestes du quotidien et ainsi agir pour ne pas subir.

Comme le rappelle le proverbe « ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves ».

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Vincent Decorde

Directrice de la publication : Sylvaine Santo

Rédacteur en chef : Vincent Decorde

Rédaction et relecture : Corinne Bellenger, Monique Pillut-Boissière, Gilbert Decoodt, Vincent Decorde, Hervé Goubert, Pascal Lamarche, Fabienne Leblond, Sylvaine Santo, Franck-David Dupin, Lucie Blanchard, Eva Gigan, Robert Lafite, Clara Marchand et les associations roncherolaises.

Conception graphique : service communication

Visuels : ©mairie & associations, ©MPB, ©D.M, www.pixabay.com, www.flaticon, www.pexels.com, mentionné si autre

Impression : Planète Graphique

Journal imprimé sur du papier 100 % recyclé

Plus d'informations : www.mairie-roncherollesvivier.fr



OURS : LISTE DE COLLABORATEURS D'UN JOURNAL, D'UNE REVUE

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et jeudi : 15h - 18h

Mardi et vendredi : 15h - 17h30

Samedi : 9h - 12h

Adresse : 72, rue de l'église

Tél : 02 35 59 09 59

Fax : 02 35 59 95 20



Aides aux particuliers pour la recherche des cavités souterraines : la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime mettent en place un guichet unique

Dans *Les Ronches* du numéro précédent, nous vous informions de la création d'une aide financière métropolitaine en matière de cavités. Pour rappel, l'aide concerne les investigations géologiques en vue de vérifier la présence de vide au droit des habitations existantes.

De manière à optimiser le traitement administratif des dossiers et faciliter la relation avec les demandeurs, la Métropole a proposé au Département de la Seine-Maritime que ce dernier soit le guichet unique de réception et d'instruction des dossiers de demandes d'aides déposés par les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Cela permet d'assurer la cohérence des actions du Département et de la Métropole sur la prévention du risque cavités et de rationaliser les coûts

de fonctionnement public en matière d'instruction.

La Métropole a également proposé que le Département verse aux particuliers la subvention de la Métropole en même temps que celle qu'il verse sur ses fonds propres. En contrepartie la Métropole remboursera au Département les sommes versées.

Les démarches des particuliers soucieux de vérifier la présence d'une cavité au droit de leur habitation sont donc facilitées avec un seul interlocuteur pour l'ensemble de la procédure.

La Métropole met par ailleurs en ligne sur son site internet une cartographie des risques de présence de cavités souterraines, actualisée au fur et à mesure de l'évolution des connaissances.

Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) - Dispositifs d'aides financières pour l'acquisition d'un nouveau véhicule : ce qui a évolué depuis le 1er janvier 2023

Aides de l'Etat

Le bonus écologique :

- aide accordée pour l'acquisition ou location longue durée d'un **véhicule neuf** (voiture particulière électrique ou hydrogène, camionnette électrique ou hydrogène, 2 ou 3 roues et quadricycle à moteur électrique, vélo avec ou sans assistance électrique)
- aide déterminée en fonction du type de véhicule, sa motorisation, son prix d'achat : **plafond de 900 € à 6 000 €**
- **majoration de 2 000 €** en fonction du revenu fiscal de référence par part
- aide également possible pour l'achat d'un **véhicule d'occasion** électrique ou hydrogène (voiture ou camionnette) : fixée à 1 000 €

La prime à la conversion :

- aide accordée pour l'achat ou la location longue durée d'un **véhicule peu polluant**, en échange de la destruction dans un centre agréé d'un ancien véhicule diesel (immatriculé avant janvier 2011) ou essence (immatriculé avant 2006)
- aide déterminée en fonction du revenu fiscal de référence par part, de la distance domicile/travail ou du nombre de km/an
- aide en fonction des cas : de 2 500 € à 6 000 €

Deux surprimes ZFE :

- la 1ère :
 - être éligible à la prime à la conversion
 - habiter ou travailler dans une commune constituant la ZFE-m
 - aide supplémentaire : 1 000 €
- la 2ème :
 - être éligible à la 1ère surprime
 - percevoir une aide locale sur le principe de la prime à la conversion
 - aide supplémentaire : équivalente à la prime locale dans la limite de 2 000 €

La prime au retrofit électrique :

- technique permettant de transformer une voiture thermique en voiture électrique
- aide de 2 500 € à 6 000 € selon les mêmes critères que pour la prime à la conversion

Le micro-crédit véhicule propre :

- destiné aux personnes exclues du système bancaire classique, à faibles revenus ou en situation professionnelle fragile
- pour l'acquisition ou la location longue durée ou en location avec option d'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion peu polluant
- véhicules éligibles définis sur les mêmes critères que pour la prime à la conversion
- montant : jusqu'à 5 000 € selon les revenus du demandeur, garanti à 50 % par l'État

Plus d'informations sur :

- <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-ecologique>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14391>

Aides de la Métropole Rouen Normandie**Le bonus écologique :**

- aide accordée pour l'acquisition ou la location longue durée d'un **véhicule neuf** (voiture particulière électrique ou hydrogène, camionnette électrique ou hydrogène, 2 ou 3 roues et quadricycle à moteur électrique, vélo avec ou sans assistance électrique)
- aide déterminée en fonction du type de véhicule, sa motorisation, son prix d'achat : **plafond de 900 € à 6 000 €**
- **majoration de 2 000 €** en fonction du revenu fiscal de référence par part
- aide également possible pour l'achat d'un **véhicule d'occasion** électrique ou hydrogène (voiture ou camionnette) : fixée à 1 000 €

Si changement de véhicule :

- résider dans une des 71 communes de la Métropole Rouen Normandie
- aide accordée pour l'acquisition ou location longue durée d'un **véhicule neuf ou d'occasion** catégorisé vignette **Crit'Air vert, Zéro ou 1** (voiture particulière, camionnette, 2 ou 3 roues et quadricycle, vélo avec ou sans assistance électrique)
- en échange de la destruction dans un centre agréé d'un ancien véhicule d'au moins Crit'Air 3
- aide déterminée en fonction du revenu fiscal de référence par part, du type de véhicule, sa motorisation, son prix d'achat : **plafond de 4 000 €**
- résidents des communes constituant la ZFE-m : **bonus de 25 %**

Si retrofit :

- aide métropolitaine non assujettie aux conditions de revenus du foyer fiscal
- aide déterminée en fonction du type de véhicule : entre 500 et 2 000 €

Plus d'informations sur :

- <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/dispositif-daide-au-renouvellement-zone-faibles-emissions-mobilite-zfe-m>

Important :

Le montant total cumulé des aides de l'État et de la Métropole **ne peut être supérieur à 80 %**. Dans le cas d'un taux supérieur à 80 % l'aide de la Métropole Rouen Normandie se fera en complément des aides de l'État.

Si un micro-crédit est possible, il est compris dans **les 20 % restant à charge**.

Dispositif de soutien exceptionnel aux associations dans le cadre du Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS)

La commune et la Métropole Rouen Normandie proposent un soutien aux associations roncherollaises qui ont subi un impact dans leurs activités lié au contexte sanitaire.

Pour venir en aide au secteur associatif, impacté par la pandémie, la Métropole Rouen Normandie a proposé dès octobre 2020 un dispositif de soutien exceptionnel aux associations du territoire dans le cadre du Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS). Afin de bénéficier de cette aide, il a été demandé aux associations roncherollaises, quels que soient leur dimension ou leurs champs d'action (culture, loisirs, sport...) rencontrant des difficultés en raison de la crise sanitaire, de remplir un formulaire, afin de permettre à la Commission Vie Associative de déterminer le principe et le montant de l'aide apportée, en fonction des difficultés constatées et des crédits disponibles au titre du Plan Local d'Ur-

gence Solidaire.

Le critère retenu est le volet jeunesse : aide pour les intervenants extérieurs pour les jeunes adhérents, aide pour la redynamisation des activités.

Après étude des dossiers, le Conseil municipal a validé la proposition de la commission Vie Associative :

- Versement de 1 400 € au Réveil Roncherollais, cette somme correspond à la couverture des déficits enregistrés sur les deux derniers exercices de la section cirque et de la section théâtre, et une dotation exceptionnelle pour la proposition d'un stage pendant les vacances scolaires ;
- Versement de 500 € à l'ASRV Tennis pour couvrir une partie du déficit du dernier exercice, déficit lié au report de charges liées à la période COVID.

Conseil municipal du 28 février 2023

Subventions aux associations

La commission Vie Associative a examiné les bilans de chaque association et a fait les propositions de subventions que le conseil municipal a validées.

Rappel sur le mode de calcul des subventions aux associations pour l'année 2023 :

- Subvention forfaitaire de 300,00 € sauf pour le CFA, qui ne perçoit pas d'adhésion, 380 €
- Participation de 15% du coût salarial (salaires et charges) des encadrants pour les enfants
- Participation de 13 € par jeune de moins de 18 ans au 01/09/N
- Photocopies : 0,05 € pour noir et blanc A4 (x2 pour A3), 0,11 € pour couleur A4 (x2 pour A3)

Le tableau des subventions est le suivant :

| Associations | Bilan | Nb licenciés | Nb jeunes | Frais encadrement | Subv. Forfaitaire | Subv Jeunes | Subv Encadrement | Coût photocopie | Total |
|----------------------|-------|--------------|-----------|-------------------|-------------------|-------------|------------------|-----------------|------------|
| ASRV Badminton | x | 10 | | | - € | - € | - € | | - € |
| ASRV Football | x | 0 | | | - € | - € | - € | | - € |
| ASRV Gymnastique | x | 38 | 30 | 10 660,00 € | 300,00 € | 390,00 € | 1 599,00 € | | 2 289,00 € |
| ASRV Tennis | x | 47 | | | 300,00 € | - € | - € | | 300,00 € |
| Jog Nature | x | 36 | | | 300,00 € | - € | - € | | 300,00 € |
| Réveil Roncherollais | x | | 14 | 3 144,86 € | 300,00 € | 182,00 € | 471,73 € | 9,44 € | 944,29 € |
| CFA | x | | | | 380,00 € | - € | - € | | 380,00 € |
| Moutontond | x | 31 | | | 300,00 € | - € | - € | 2,86 € | 297,14 € |
| Roncherolles Rando | x | | | | 300,00 € | - € | - € | | 300,00 € |

162 44 13 804,86 € 2 180,00 € 572,00 € 2 070,73 € 12,30 € 4 810,43 €

L'ASRV Football a été mise en sommeil, la subvention ne sera donc pas versée.

L'ASRV Badminton a renoncé au versement de la subvention communale pour cette année.

Le Conseil municipal remercie les membres du bureau de l'association.

RLPI : Règlement Local de Publicité Intercommunal

Le Conseil municipal a émis un avis favorable sur les orientations et les dispositions règlementaires de ce RLPI arrêté, qui concernent directement la commune.

Les documents de ce règlement sont disponibles sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie :

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/quest-ce-que-le-rlpi>

Délibération de participation financière - fonds d'aide aux jeunes 2022

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

Les aides sont accordées suite à l'avis de deux Comités Locaux d'Attribution territoriaux, organisées par les Missions Locales auxquelles la gestion du FAJ a été confiée.

Ces fonds financent notamment :

- Un hébergement d'urgence ou temporaire dans le

cadre d'une prise d'emploi ou d'une décohabitation,

- Une formation au permis de conduire nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel,

- Une tenue indispensable pour suivre une formation,

- D'autres actions accompagnant leur insertion professionnelle.

En complément du financement de la Métropole, la réglementation permet aux autres collectivités territoriales volontaires, d'abonder le FAJ. La commune de Roncherolles participe à ce fonds à hauteur de 0,23 € par habitant, soit un total de 1231 €.



Le budget 2023

Le budget prévisionnel voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 4 avril dernier est, pour la 2^e année consécutive, construit face à une forte inflation qui impacte aussi les collectivités.

Budget de fonctionnement prévisionnel

Nous nous voyons contraints d'augmenter chacun des postes de dépenses budgétaires. Certains le sont plus que d'autres comme ceux dédiés :

- aux **énergies + 100 %**
- aux **produits d'entretien + 30 %**
- à **la maintenance + 16 %**
- à **la restauration scolaire + 15 %**

Il est nécessaire de préciser que face à cette hausse des dépenses, les recettes obtenues par **la dotation générale de fonctionnement versée par l'État**, même si elles ne baissent plus, **n'augmentent pas**.



Chercher du financement en augmentant la part communale des impôts fonciers ?

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation automatique dépend de l'évolution sur douze mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé, constaté au mois de novembre précédent (voir explications Les Ronches n°118, septembre 2022).

Ainsi, **à l'automne 2023, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de près de 7 % à cause de l'inflation** (Pour rappel : 3,4 % en 2022 ; 0,18 % en 2021 ; 1,2 % en 2020).

C'est pourquoi, pour la 3^e année consécutive, afin d'éviter une augmentation encore plus importante pour les habitants, les élus ont décidé de **ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers**.

Les investissements envisagés au budget 2023

En raison de l'inflation que nous vivons depuis le courant de l'an dernier, nous avons été contraints dès 2022 de réviser notre plan pluriannuel d'investissements en décalant des projets qui n'ont pu être réalisés. C'est pourquoi certains d'entre eux déjà cités en 2022 sont à nouveau inscrits au budget 2023. Mais, plus que jamais, ces projets sont aussi dépendants de l'accord des subventions sollicitées auprès des collectivités.



- dans certains bâtiments communaux passage à l'éclairage LED :
- la bibliothèque
 - les écoles
 - le périscolaire
 - le restaurant scolaire
- (Salle La Pépinière, mairie et atelier technique sont envisagés pour 2024)



- au pôle scolaire :
- études pour la végétalisation de la cour des écoles
 - tableau blanc pour une classe de l'école élémentaire
 - étagères et meubles de rangement pour l'école maternelle
 - renouvellement de l'ordinateur de direction pour l'école élémentaire



- dans un logement communal :
- rénovation par les agents du service technique



- aux ateliers techniques :
- échelle garde-corps
 - transpalette



- au centre-bourg :
- nettoyage du platelage avec fixation d'antidérapant près de la mare



- aux jardins familiaux :
- composteurs
 - abris de jardin avec récupérateurs d'eau

La capacité de désendettement de Roncherolles-sur-le-Vivier est FAVORABLE

Elle permet de connaître le nombre d'années théoriques nécessaires pour que la commune rembourse l'intégralité des emprunts si elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible.

Exprimée en nombre d'années, cette capacité mesure la solvabilité financière de la commune. Il est généralement considéré que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11 voire 12 ans.

Roncherolles-sur-le-Vivier est bien loin de ce seuil puisque **sa capacité de désendettement est de 4 ans**.

Ceci s'explique par une étude systématique par les élus avant d'engager toute dépense, et l'attention de chacun des agents communaux au quotidien.

Nouveaux propriétaires pour l'épicerie Les Ronches

Depuis sept ans, l'épicerie *Les Ronches* était tenue par Gilles et Suzette. Au début de cette année, ces derniers ont pris la décision de passer la main et de voguer vers de nouvelles aventures. C'est ainsi que le 13 février 2023, Maëlle Le Guern, Victor Bayart et Julien Jardel sont devenus les nouveaux visages de l'épicerie *Les Ronches*. Nous leur renouvelons nos voeux de bienvenue et de réussite. Vous trouverez, ci-après, une présentation pour mieux les connaître.



Vous souhaitez quitter la ville : Pourquoi ? « La période Covid » et le confinement ont-ils été des accélérateurs à votre décision ?

Un souhait de changement de vie pour tous les trois, incluant une reconversion (Maëlle était infirmière, Victor, éducateur spécialisé et Julien, ingénieur en maintenance médicale), qui s'est accéléré avec cette période et l'arrivée de notre petit garçon. Après plusieurs années sur Paris, nous voulions revenir à des choses simples, prendre le temps de faire quelque chose pour nous.

Avez-vous recherché uniquement en Normandie ? Dans d'autres régions ? Et finalement pourquoi la Normandie ? Pourquoi Roncherolles-sur-le-Vivier ?

Après en avoir discuté tous les trois, nous avons commencé nos recherches et visité plusieurs lieux notamment en Ardèche, dans les Cévennes. Nous avons appris la mise en vente de l'épicerie et nous trouvions que c'était ce qui nous convenait le mieux, une commune avec du potentiel, près d'une ville moyenne comme Rouen et proche de nos familles, en région parisienne.

Comment s'organisent les journées entre vous 3 ? Cha-

cun a-t-il une tâche attirée ? Faites-vous un roulement pour assurer l'ensemble du travail ? Pour le moment, on se sépare les tâches et au fur-et-à-mesure, l'idée, c'est que l'on sache tout faire entre le bar, l'épicerie, les commandes etc.

Les clients sont-ils ceux qui venaient déjà ? D'autres se sont-ils ajoutés ? Et ces derniers continuent-ils de venir ? Nous avons conservé la clientèle existante et de nouvelles personnes s'y ajoutent.



Un coin lecture a été aménagé au fond du bar avec des livres à disposition.

Pensez-vous reprendre les plats cuisinés ? Les rôtisseries du dimanche ? Nous allons reprendre les plats cuisinés à emporter (avec des idées de plats végétariens ou non, de la cuisine du monde...) et les rôtisseries du dimanche petit à petit.

Prévoyez-vous de la livraison ? Nous y pensons, en fonction d'éventuelles demandes, avec un montant minimum. Nous tiendrons informés les personnes intéressées.



Pensez-vous organiser des animations particulières ? En journée ? En fin d'après-midi ? En soirée ? Pour quel type de public ? A quelle fréquence ? On a cette envie d'organiser des événements musicaux et culturels. Une soirée tous les 15 jours (vendredi ou samedi). On a fait une soirée d'inauguration, une autre à l'occasion de la Saint Patrick avec des bières locales, disponibles en pression par exemple.

Depuis votre arrivée et l'ouverture mi-février, que diriez-vous de votre nouvelle vie professionnelle ? On est très heureux de cette nouvelle vie, de ce cadre de vie, d'accueillir la clientèle, de privilégier les produits locaux à un prix abordable, d'être un lieu de vie au sein du village.

Quels sont vos autres projets ?

L'ouverture du bar plus tard lors de la présence de Clara Pizza le lundi, l'aménagement de la terrasse, développer le vrac, les produits locaux et de saison, à long terme, des expositions...

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 13h et de 15h30 à 19h30. Fermé le mercredi et le dimanche après-midi.

Retrouvez leurs actualités sur :

 Facebook :

Les Ronches - epicerie et bar de village
 Instagram : Les.ronches.epicerie.bar

Atelier Moins Consommer d'Énergie chez Moi



Le samedi 4 février, 25 personnes de Roncherolles et des villages alentours ont participé à cet atelier. Les discussions devant les logiciels « Faire son bilan carbone » et « Rénovation Énergétique » ont permis de très bons échanges. Les bilans photovoltaïques de certains concitoyens ont permis de partager leurs résultats et nourrit la réflexion. Madame Jean et Monsieur Wagemans d'Énergie Métropole ont suscité de nombreuses questions. Ils nous ont présenté

un panorama complet des actions menées par Énergie Métropole, d'une bonne rénovation du logement, des aides financières, d'un point d'attention sur la biodiversité et d'une alerte sur les arnaques – vous pouvez les contacter au **02 76 30 32 32** ou **energies@metropole-rouen-normandie.fr**. Le café-débat a été écourté et nécessitera un autre atelier certainement l'année prochaine.

Atelier labellisé COP21 – Mon P'tit Atelier de la MRN en collaboration avec Énergie Métropole Rouen Normandie



Mieux gérer nos déchets verts

Est-ce que les déchets verts sont des déchets ? On peut se poser la question.

Lorsque nous mettons des plantes dans un sac, cela correspond de **80 à 95 % d'eau**. Autant laisser l'herbe sécher en dehors du sac, cela sera moins lourd.

Une pelouse tondue, c'est un désert pour la biodiversité, on y exclut régulièrement les insectes donc les oiseaux. **Moins tondre, c'est moins de travail et c'est meilleur pour le climat**, surtout si sa tondeuse est à essence.

Les coupes d'herbes et fleurs peuvent être mises

dans votre composteur, elles apportent de l'azote. Elles peuvent également servir parfois de paillage. Les petites branches peuvent être broyées, via le broyeur mis gratuitement à disposition par la commune, et cela permet de réaliser du paillage afin de **conserver de l'humidité** au pied de vos arbustes.

Les solutions pour diminuer et valoriser nos déchets verts existent, cela limite le ramassage et nous coûte à tous moins cher.

Jardin de graines

Sur l'emplacement du verger partagé, près des composteurs collectifs, la commission environnement crée un jardin pour produire des graines de légumes et de plantes aromatiques. Un **espace troc** sera organisé par la suite lorsque les graines seront récoltées.

Des animations s'organisent autour de ce jardin de graines : **deux ateliers de semis et plantations prévus les samedis 6 mai et 27 mai à 10h30 (avec l'association Le Champ des Possibles).**

Inscriptions pour petits et grands auprès de la mairie par téléphone au 02 35 59 09 59 ou par e-mail à l'adresse : communication@mairie-roncherollesvievier.fr



Préservons l'humidité de nos jardins !

La sécheresse arrive, il faut économiser notre ressource en eau. La pelouse de nos jardins peut jaunir rapidement.

Une bonne méthode pour préserver un peu d'humidité dans nos jardins est de ne pas tondre la pelouse. On peut effectivement avoir plusieurs degrés de moins au pied d'herbes hautes par rapport à une pelouse tondue à ras. Créez des chemins que vous empruntez naturellement dans votre jardin, en laissant le reste en jachère.

Les animaux et insectes apprécient sans aucun doute. Selon l'ONG Britannique Plantlife, « une surface de **100 mètres carrés de pelouse non tondue** produirait suffisamment de pollen pour alimenter **six cellules de couvain d'abeilles minières** et suffisamment de nectar pour répondre aux besoins de six bourdons par jour.

Il n'y a qu'un coup de débroussaillage à prévoir **en fin de saison**.



©A.Bruyère

Couvain d'abeilles

Tri des biodéchets

Dès 2024, nous devons trier nos biodéchets. Si vous avez un jardin, quoi de plus facile que de les mettre dans un composteur ou de les donner à vos poules. Si vous n'avez pas de jardin, la Métropole proposera un système de collecte qui est à l'étude.

Tous ces efforts seront bénéfiques pour notre planète et notre village !

Tous en selle le samedi 3 juin à Roncherolles !



Dans le cadre de la « Journée mondiale du vélo », la commission environnement vous propose une journée dédiée au vélo, en partenariat avec Préaux et la Métropole Rouen Normandie.

Commencez la journée par une balade familiale et amicale en direction de Préaux qui vous accueillera par ses animations tout au long de la matinée.

Puis dès 14h, à Roncherolles, partagez un moment convivial autour de jeux sur les mobilités douces et d'un café-citoyen « Se déplacer autrement », un moment d'échanges et de partages d'expériences avec la participation de l'association Sabine, de Roncherollais et Roncherollaises adeptes du tout à vélo ou du vélotaf. Besoin de faire réparer votre vélo ou envie de vous essayer au vélo à assistance électrique ? V'hello et la Vélos-

tation mobile seront présents pour vivre cet événement avec nous.

Réservez dès à présent votre journée et vos vélos ! n'hésitez pas à les décorer de drapeaux, fleurs et d'y ajouter une sonnette pour la musique.

Envie de partager avec nous votre expérience du vélo et de participer à cette journée ? **Contactez : robert.lafite@mairie-roncherollesvivier.fr**

Soutenu par



TOUS EN SELLE à Roncherolles

SAMEDI 3 JUILLET

BALADE CONVIVIALE*

à Préaux

9 h 30

15 h

CAFÉ-CITOYEN LA HALLE

MAI à vélo

DE 14 H À 18 H

ATELIER AUTO-REPARATION* STATION LOVELLO*



©C.Bruyère

Petits travaux sur la commune

- Remise en état d'une deuxième partie du cheminement route de Préaux
- Création d'une petite aire de stationnement et déplacement du panneau d'arrêt de bus « Siamoisiers » vers ce stationnement, route de Préaux.
- Renforcement des bas cotés de la voirie route de Fontaine-sous-Préaux.



Bibliothèque

Vous avez été conviés deux après-midi, en novembre et février, à découvrir de nouveaux jeux de société pour petits et grands.

Le succès était au rendez-vous. Nous envisageons de renouveler l'expérience et de proposer le prêt de jeux de société.



L'Hirondelle sort le grand jeu

Les Imaginales : L'Hirondelle choisit sa plume

L'Hirondelle, bibliothèque municipale, participe aux prix des Imaginales, des bibliothécaires. Fondé en 2002, le festival *Imaginales* est l'un des premiers salons internationaux de littérature imaginaire créé par la ville d'Épinal. Cette année, nous sommes la seule bibliothèque de Seine Maritime à participer.

- Les livres sélectionnés :
- *Je suis le rêve des autres* de Christian Chavassieux
 - *Les chants de Niying* d'Emilie Querbaelec
 - *Chien 51* de Laurent Gaudé
 - *Les temps ultramodernes* de Laurent Genefort
 - *Le sang des Parangons* de Pierre Grimbert.

Le lauréat sera connu le 27 Mai.

Si ce thème vous intéresse, rendez-vous à la bibliothèque où vous trouverez ces livres.



© Imaginales

Culture

Art en Mairie

Une nouvelle artiste, **Nathalie Fourès**, présente une œuvre dans le cadre d'**Art en mairie jusqu'au 2 juin 2023**. Adhérente de l'association Peinture et Partage depuis 2012 et très active à l'atelier libre de dessin de modèles vivants des Beaux Arts à Rouen, son style s'affirme de plus en plus abstrait, sur de grands formats et avec une association de techniques au pinceau et au couteau.



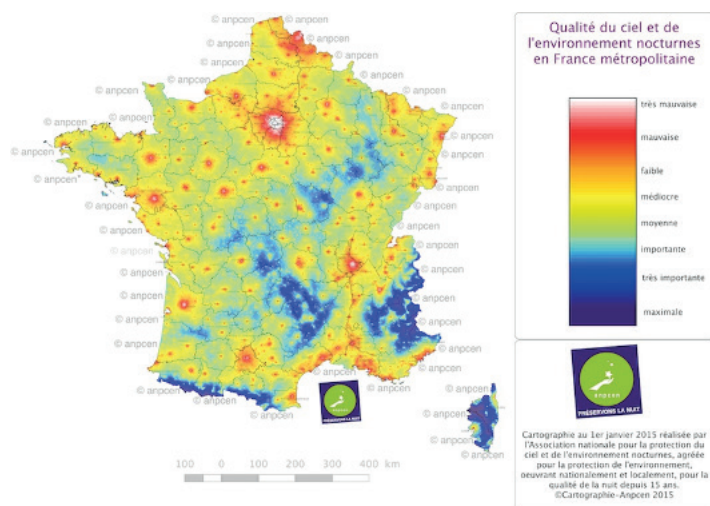
Dossier : Eclairage public et biodiversité...



La trame noire

La trame noire prend en compte le paysage nocturne et les besoins d'obscurité des espèces qui vivent la nuit et qui sont impactées par la pollution lumineuse. Le nombre d'espèces diminue drastiquement et les coûts d'éclairage augmentent fortement : il est nécessaire de réduire notre éclairage public en limitant l'impact des aménagements et en assurant la fonctionnalité des continuités écologiques, c'est-à-dire permettre aux espèces de se déplacer librement pour réaliser leur cycle de vie.

Roncherolles-sur-le-Vivier est dans une région fortement éclairée vue du ciel.



L'extinction nocturne est une réalité **depuis plus de 40 ans** dans la commune. Elle a été mise en place dès l'installation de l'éclairage public dans les années 80. Nous avons pu ainsi créer un îlot d'obscurité au moins **entre 22h30 et 6h30**.

Copyright : ANPCEN

Crédits de la carte : Cartographie ANPCEN

Quelques chiffres clefs

- Extinction la nuit **depuis plus de 40 ans.**
- Mieux éclairer les départs très tôt le matin : **nouvel horaire d'extinction de 22h00 à 6h** depuis décembre 2022.
- Éviter d'éclairer quand il fait jour sur la période printemps/été avec une extinction complète **du 1er mai au 15 août.**
- **277 points lumineux** à Roncherolles-sur-le-Vivier.
- Suivi de l'éclairage public depuis 2016 par la Métropole Rouen Normandie.
- 15 armoires électriques avec **horloges astronomiques.**
- Économie de **9000 euros par an** (hors inflation des coûts de l'énergie).
- Baisse de la consommation électrique de l'éclairage public de 20 % entre 2006 et 2016, **qui se stabilise depuis 7 ans.**

Village étoilé label 4 étoiles (sur 5) depuis 2010

L'**ANPCEN** (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) attribue le label. Dès 2009, la commune a réalisé des travaux de rénovation en supprimant les éclairages « boule » de l'espace public et en les remplaçant par des éclairages plats dirigés vers le bas. Il reste 5 éclairages « boule » qui, à leur suppression, nous permettra d'obtenir le label 5 étoiles. La puissance des lampes a diminué **passant**

de 100W à 70W. L'éclairage extérieur de l'église très énergivore et d'une puissance de 700W a été supprimé en 2016. L'éclairage public en 2022 était entièrement réalisé avec des lampes au sodium. Le label 4 étoiles a été attribué en 2010, renouvelé en 2015 puis en 2020.



Invitation de Sylvaine SANTO à la Journée Technique Biodiversité et trame noire de l'ANBDD (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable) à Caen, le 22 septembre 2022. La commune a été sollicitée pour apporter son témoignage sur cette pratique qui tend à se généraliser avec l'augmentation des coûts de l'électricité.

<https://www.anbdd.fr/retour-sur-la-journee-technique-biodiversite-et-trame-noire-allons-vers-un-eclairage-plus-raisonne-le-jeu-di-22-septembre-2022/>



Effet sur la biodiversité

De nos jours, les impacts de l'éclairage artificiel sur le vivant sont de plus en plus étudiés et la pollution lumineuse est **reconnue comme étant un élément fragmentant du paysage nocturne.** Elle entraîne la disparition de l'habitat nocturne, essentiel à de nombreuses espèces : **30% des vertébrés et 65% des invertébrés vivent en partie ou exclusivement la nuit.**

L'alternance jour/nuit structure le rythme de vie des espèces, certaines sont plutôt diurnes (vivant le jour) et d'autres plutôt nocturnes (vivant la nuit). Les espèces nocturnes ont évolué et se sont adaptées à l'obscurité pour pouvoir se nourrir, chasser, se déplacer et

communiquer avec leurs congénères en utilisant, par exemple, les **ultrasons** (chauves-souris) ou la **bioluminescence** (vers luisants).

La pollution lumineuse a des effets néfastes aussi bien sur les végétaux que les animaux.

Pour les espèces animales, cela se traduit par l'**attraction**, avec des espèces attirées par la lumière (insectes qui tournent autour d'un luminaire) et la **répulsion**, avec des espèces qui fuient la lumière (chauves-souris, amphibiens). Dans les deux cas, la lumière va perturber le cycle biologique et l'écologie de ces individus (reproduction, rythme d'activité, domaine vital...).

Tableau : Bandes spectrales « à éviter » par groupes d'espèces – d'après MEB-ANPCEN

Le tableau montre que les faibles longueurs d'onde (violet et bleu) sont systématiquement les plus nocives. On va donc rechercher les lampes qui émettent peu dans ces courtes longueurs d'onde, ce qui est le cas des lampes au sodium.

| | UV | Violet | Bleu | Vert | Jaune | Orange | Rouge | IR |
|-------------------------------|------|-----------|-----------|------------------|-----------|-----------|-----------|------|
| Longueurs d'ondes (nm) | <400 | 400 - 420 | 420 - 500 | 500 - 575 | 575 - 585 | 585 - 605 | 605 - 700 | >700 |
| Poissons d'eau douce | x | x | x | x | x | x | x | |
| Poissons marins | x | x | x | x | | | | |
| Crustacés (zooplancton) | x | x* | x* | | | | | |
| Amphibiens et reptiles | x | x | x | <= 500 et >= 550 | x | x | x | x |
| Oiseaux | x | x | x | x | | x | x | x |
| Mammifères (hors chiroptères) | x | x | x | x | | | x | |
| Chiroptères | x | x | x | x | | | | |
| Insectes | x | x | x | x | | | | |

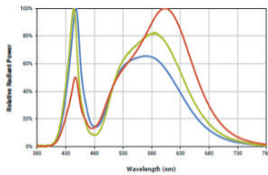
x* : Probable mais non identifié dans la littérature scientifique
© MEB-ANPCEN 2015

Changement de lampes

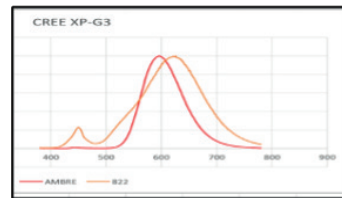
En 2022, la Métropole Rouen Normandie nous informe que les lampes au sodium vont d'ici quelques années disparaître. Il faut réfléchir à utiliser d'autres lampes lors de la restauration des luminaires, comme les LED (diodes électroluminescentes).

Des coûts de LED moins élevés : le coût de consommation lié à une LED est presque 2 fois inférieur à celui d'une lampe sodium.

Des LED 2200 K moins nocives : ces LED n'existaient pas il y a quelques années. Nous n'avions à notre disposition que des LED supérieures à 3000 K avec des spectres d'émission où les longueurs d'ondes courtes étaient trop fortes et très nocives pour la faune et la flore.



Distribution spectrale LED 5000 K à 3000 K

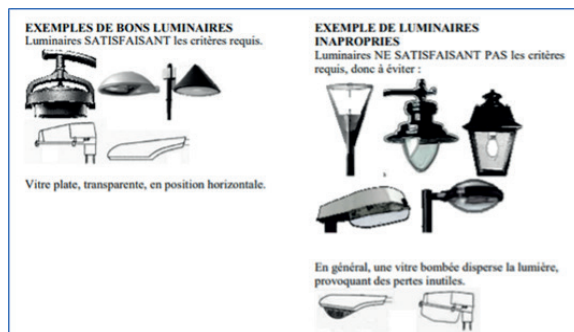


Distribution spectrale relative LED 2200 K et lampe ambrée

À savoir :

Le degré **Kelvin K** est dans le cas des LED la **température de couleur** d'une source lumineuse.

Cette température de couleur est définie par le spectre lumineux de cette source par rapport à un corps noir qui n'émettrait pas de lumière, seulement des émissions thermiques. Cette température n'est pas liée à la chaleur effective de la LED.



L'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) nous recommande des LED inférieures à 2500 K car elles ont des spectres d'émission dans les ondes courtes très faibles, qui se rapprochent des lampes ambrées.

Des luminaires avec des vitres plates orientées vers le bas. Les formes de candélabres ont également une importance afin de concentrer la lumière sur la route ou les trottoirs : éclairer vers le bas exclusivement et avec une vitre plate.

Un groupe constitué d'élus et de membres de la commission environnement a étudié ces informations.

Des essais ont été réalisés en janvier 2022 sur la place Georges Lormier avec des LED 2200 K et 2700 K, pour constater l'impression d'éclairage : nous constatons que les LED 2200 K éclairent suffisamment.

Le Conseil municipal adopte ces LED 2200 K.

Les premiers candélabres LED 2200 K ont été installés fin 2022 à la Mare aux Loups : 10 candélabres plutôt discrets avec un verre plat tourné vers le sol.



Sensibilisation à la trame noire

Vous pouvez participer aux différentes actions menées sur ce thème de la trame noire.

Le Jour de la nuit le 14 Octobre 2023



Atelier découverte des espèces nocturnes : exemple en 2021 avec les chauves-souris.



Earth Hour 2023 :

Évènement mondial 17ème édition le 25 mars 2023.

Extinction du centre de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Des habitants ont également éteint leur lumière le temps d'une heure.

Jeunesse

Les enfants de l'école élémentaire privés de classe découverte !

Une classe découverte devait avoir lieu du 22 au 26 mai prochain pour faire découvrir aux élèves la région des châteaux de la Loire (Château de Baugé, Le Clos Lucé, Château de Chambord). Malheureusement, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de notre circonscription a émis un avis défavorable pour la raison première d'un temps de transport trop long pour les enfants ! Cette expérience éducative tellement enrichissante n'aura donc pas lieu puisque, au terme d'une entrevue que parents, enseignants et élèves ont finalement pu « décrocher » après intervention de la presse locale,

la décision a été maintenue, renforcée par des arguments supplémentaires de dernière minute.

Les parents ont dès lors proposé en conseil d'école d'organiser des activités festives pour que les enfants ne soient pas privés de tout en cette fin d'année scolaire. Sortie à Amiens, à Biotropica, olympiades, chasse au trésor, soirée pyjamas... des idées aussi nombreuses que variées ! Des projets collectifs pour faire oublier la tristesse et l'incompréhension face à la décision d'autorité administrative « couperet » d'un seul homme.



Des séances de piscine pour les élèves de l'école élémentaire Les Emouquets

Depuis le mardi 28 février pour la classe des CE1/CE2 et le jeudi 2 mars pour la classe des CP, les élèves participent à de nouvelles séances de natation à la piscine Ferry de Darnétal.

Lors de la 1ère séance, les enfants sont évalués par les maîtres-nageurs afin de les répartir dans des groupes de niveau homogènes.

Puis, au cours des séances suivantes, les petits Roncherollais s'entraînent par le biais de différents exercices à s'améliorer dans divers domaines comme : l'entrée dans l'eau, nager sur des distances de plus en plus longues, aller chercher des objets sous l'eau etc.



Avant cela, le car vient les chercher devant l'école, direction la piscine en moins de 10 mn.

Puis, les élèves se dirigent vers les vestiaires, garçons d'un côté, filles de l'autre, pour se mettre en tenue. Enfin, les douches et l'entrée dans le bassin progressif.

Les nageurs plus expérimentés avec le maître-nageur et les nageurs moins à l'aise avec le maître ou la maîtresse participent avec entrain et excitation aux différents exercices, munis de leur bonnet de bain et de leurs lunettes de plongée.

Vive la piscine à Roncherolles !

Parlez-nous de la cour d'école de vos rêves !

Dans le cadre de la volonté de la commune d'entrer dans une dynamique de replantation d'arbres pour nous adapter au changement climatique (le GIEC prévoit une hausse des températures sur Rouen de plus de 4° en moyenne d'ici 2100 et une augmentation importante des journées de canicule chaque année), une première priorité s'est avérée être la mise à l'abri des enfants de l'école maternelle, leur cour ne comportant ni préau ni arbre.

La végétalisation des cours d'école (de tels projets de réaménagement doivent globalement mener à une déminéralisation d'environ 40% des surfaces) est mise en avant aujourd'hui dans nombre de discours traitant des sujets environnementaux.

Un comité de pilotage a ainsi été créé, composé d'enseignants, de représentants de parents d'élèves, d'élus et d'agents municipaux, et s'est fixé pour objectif de

casser les îlots de chaleur des cours des écoles par, entre autres, la plantation d'arbres, et d'apporter parallèlement des aménagements durables annexes (naturels, structurels et pédagogiques).

Suite à l'appel d'offre mené l'an passé, le Collectif Arcade, un atelier de paysage et d'urbanisme, a été retenu pour mener à bien ce projet. Il a déjà commencé son travail de réflexion en s'interrogeant sur la vie de nos deux cours de récréation aujourd'hui, leurs atouts et leurs faiblesses, et en demandant à chacun de lister ses envies pour les cours de demain.

Eh bien, les idées fusent ! Et les enfants ne sont pas en reste !

Ce grand défi est donc relevé grâce à la participation de tous dans l'objectif d'une réalisation pendant les vacances d'été 2024... en fonction des budgets alloués et des subventions obtenues !



Une classe de maternelle flambant neuve !

Les travaux d'amélioration thermique et de menuiserie d'intérieur, de changement d'éclairage et autre faux plafond ont été réalisés dans la classe des moyens-grands de l'école maternelle. Compte tenu de la durée de ces travaux, cette année les enfants ont eu leur classe dans le dortoir réaménagé pour l'occasion, le dortoir ayant lui-même été installé dans la salle de La Grange.

Dès la rentrée de septembre 2023, les élèves de Madame Quibel retrouveront donc leur classe (parfaitement isolée maintenant du froid et de la chaleur !) et les petits de Madame Demech, leur dortoir au sein même de l'école.



Associations

Reprise de l'activité foot



Ne soyez pas étonnés, vous découvrez le samedi des plateaux pour les petits et des matches des U15 et U17 sur le terrain de Roncherolles-sur-le-Vivier. Ces rencontres sont organisées par le club de football d'Isneauville.

L'ASRV Foot pourra revivre avec les enfants mordus de ce ballon rond et le support des bénévoles.

Venez sur le terrain discuter avec les responsables des équipes jeunes et les formateurs.

Contact : M.Yvain Nibeaudo – tél : 06 59 84 57 20

Le Réveil Roncherollais section théâtre

Le samedi 14 janvier 2023, le groupe théâtre adultes a présenté une pièce comique « *Vous prendrez bien quelques Sblokas* » qui met en lumière une certaine évolution de la condition féminine depuis les années 1950.

À l'issue du spectacle, les participants ont pu échanger leur point de vue autour d'un verre de l'amitié.

Une nouvelle phase de travail recommence et c'est le moment de nous rejoindre si vous souhaitez passer des moments de rire et de détente.

Le groupe enfants et ados nous présentera son spectacle le mardi 20 juin à 18h en même temps que le cirque. Venez découvrir.





Portrait de Ginkgo professeur du cirque au Réveil Roncherollais

Ginkgo Péricat-Mail est notre professeur de cirque pour l'association le Réveil Roncherollais.

Le cirque, il est tombé dedans petit car son père Eric est lui-même professeur de cirque. Il a d'ailleurs donné des cours à Roncherolles pendant quelques années.

À 16 ans, il commence à donner des cours : école de cirque Pirouette en région parisienne, interventions dans les écoles.

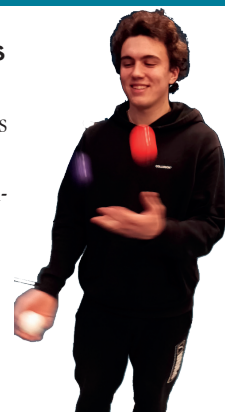
En parallèle, il est échassier pour la compagnie Couleur des tropiques.

Infos pratiques des cours à Roncherolles (salle La Pépinière) :

- lundi 17h à 18h
- lundi 18h à 19h

Jonglerie, tissu aérien, fil, boule d'équilibre, tonneau, trapèze...

À noter dans vos agendas : petite représentation de fin d'année **le mardi 20 juin**.



Le Réveil Roncherollais a proposé un stage du 17 au 21 avril qui s'est remarquablement bien passé.

Pendant 5 après-midis, les 11 enfants, de 6 à 13 ans, ont pu s'initier ou se perfectionner en cirque et en théâtre. Entre les deux activités, enfants et intervenants ont partagé un goûter offert par l'association. Ensemble ils ont tenu à présenter un petit spectacle cirque et théâtre vendredi à 17h, suivi d'un moment de convivialité.

Tout le monde est reparti ravi !



Association Jog'Nature : Trail de la Ronce du dimanche 19 mars 2023

C'est sous un ciel bien normand et une bonne ambiance que les 100 coureurs de la GaillArDE du 24 km ont pris le premier départ de cette nouvelle édition, suivis à 9H30 des 260 concurrents pour la Remi (16 km) et la Osso (8 km). Puis, vint le tour des 140 marcheurs nordiques.

Cette année encore, plus de 60 bénévoles se sont mobilisés tôt le dimanche matin.

Toute l'équipe organisatrice les remercie encore vivement, rien n'est possible sans leur participation.

Nous remercions également nos partenaires, les services de la mairie, les autres associations de Roncherolles, l'épicerie les Ronches, les communes voisines, Michel pour l'organisation du parking, Pascal pour l'animation au micro toute la matinée, Catherine pour les 50 litres de riz au lait, grand réconfort pour les participants au ravitaillement de l'arrivée, et Gilles pour nous avoir gracieusement cuisiné son merveilleux rougail saucisses pour le repas qui a suivi.

Une très belle réussite collective grâce à toute cette mobilisation.

Les participants ont manifesté leur grande satisfaction quant à l'organisation, la sympathie des bénévoles et le sac qui leur a été remis grâce à notre partenariat avec l'ESAT du Pré de la bataille (<https://lepredelabataille.fr/>)



Cette manifestation, toujours dans un esprit éco-responsable avec labellisation COP21, est solidaire avec le versement de 2 euros par inscription à l'association Agro écologie France Sénégal (AFS <http://www.agroecologie-senegal-glf.org/>) qui permet à des villageois sénégalais de retrouver une autosuffisance alimentaire.

L'équipe Jog'Nature, organisatrice de la Ronce

Etat civil

Une pensée pour...

Lucien GOUBERT, le 14 décembre 2022

Pierre LEPRINCE, le 02 janvier 2023

Christian NEEL, le 05 février 2023

Nos félicitations à...

Madame Caroline TISSOT et Monsieur

Mathieu DUHAZÉ, le 22 avril 2023

Bienvenue à...

Léon CHERFILS, le 02 mars 2023

Le saviez-vous ?

Rappel horaires activités bruyantes

Republique Française
Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

La mairie vous rappelle que les horaires pour les activités bruyantes (travaux de bricolage ou de jardinage) sont les suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h & de 14h30 à 20h,
- les samedis de 9h à 12h & de 15h à 19h.



Toute activité bruyante est interdite les dimanches & jours fériés.

Prêt de broyeurs de végétaux

La Métropole a proposé le prêt de deux broyeurs pour la mise à disposition aux habitants de la commune.

Pour en bénéficier, rendez-vous à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture ou sur le site internet dans la rubrique « **Transition écologique - Gestion des déchets - Réduction des déchets** » pour télécharger les documents pour ce prêt.



Dans la forêt lointaine
une exposition de l'atelier d'art plastique de Jérôme Le Goff adultes et enfants
samedi 3 et dimanche 4 juin 2023
de 10h à 18h
église de Roncherolles-sur-le-Vivier
thé à la menthe et pâtisseries dimanche à 16h

avec: Babette Cabret, Lou Cateir-Lefebvre, Sophie Deléris, Didier Fabre, Aurélie Fort, Lynn Fournier, Annie Le Motellé, Florence Lemercier, Malys Morand, Laura Potard, Rosa Pichard, Annie Scaux, Kumiko Takagi, Margaux Takagi et Jocelyne Vilas

Mairie
02.35.59.09.59

Agenda

Samedi 6 mai

Atelier de semis et plantations
De 10h30 à 12h, au verger partagé. Sur inscription.

Lundi 8 mai

Commémoration du 8 mai 1945
11h - Rendez-vous à la mairie.

Samedi 13 mai

Animation CMJ : Initiation aux gestes de premiers secours
De 14h à 17h, en mairie. Sur inscription.

Lundi 15 et mardi 16 mai

Distribution de sacs de collecte
De 14h à 19h, sous la Halle.

Samedi 27 mai

Atelier de semis et plantations
De 10h30 à 12h, au verger partagé. Sur inscription.

Samedi 3 juin

« Tous en selle à Roncherolles »
De 9h à 17h, sous la Halle. Sur inscription.

Samedi 3 et 4 juin

Exposition des travaux des élèves de Jérôme Le Goff « Dans la forêt lointaine »
De 10h à 18h, à l'église.

Mardi 20 juin

Représentation de l'atelier cirque - Le Réveil Roncherollais

Jeudi 22 juin

Spectacle de fin d'année des écoles
À partir de 18h, à La Pépinière.

Samedi 24 juin

Kermesse et Festiv'Halle, la fête du village
À partir de 10h. Au centre-bourg.

Vendredi 30 juin

Portes ouvertes de l'école maternelle (pour les nouveaux élèves et leurs parents). À partir de 18h.

©C.M.

©Pichard

©C.M.

©Mai à Vélo

©M.P.B.

